

Délibération n°2024-022
Comité syndical du 10 juillet 2024

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION
DES PORTS DE PLAISANCE DE CORNOUAILLE PARMIS LES DELEGUES DE DOUARNENEZ
COMMUNAUTAUTE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 10 juillet 2024, à 14h à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Jean-Luc TANNEAU, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT
Excusés	Anne MARECHAL, Bernard PELLETER, Jean-Marc PUCHOIS, Claude JAFFRE
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Céline GAZ-LE TENDRE ayant donné pouvoir à Sandrine MANUSSET

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 5 des statuts de la Régie d'exploitation d'exploitation des ports de plaisance précise que « le conseil d'exploitation de la régie est composé de 25 membres :

- 13 membres désignés par le comité syndical en son sein, sur proposition du Président du Comité syndical dont :
 - Le Président du Comité syndical,
 - Le 1^{er} Vice-Président
 - Un Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale,
 - Le Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération,
 - Le Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,
 - Le Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz
 - Le Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Douarnenez Communauté.

- *Le Maire (ou son représentant) de chacune des 10 communes (Douarnenez, Audierne, Plouhinec, Penmarc'h, Le Guilvinec, Plobannaec-Lesconil, Concarneau)*
- *2 titulaires représentant les usagers de la plaisance relevant du périmètre d'intervention de la Régie. Ces deux membres titulaires auront chacun un membre suppléant ».*

Par délibération en date du 8 décembre 2017, modifiée par les délibérations des 5 juillet 2018, 17 décembre 2019, 28 janvier 2020, 25 septembre 2020, 15 septembre 2021, 14 décembre 2021, 15 juin 2023, et le 26 avril 2024, le Comité syndical a procédé à la désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille.

L'article 6 des statuts dispose que les « *membres du conseil d'exploitation représentant le Syndicat mixte sont désignés pour la durée de leur mandat au Comité syndical. Les Maires sont membres du conseil d'exploitation pour la durée de leur mandat. Les représentants des plaisanciers sont désignés pour une durée de deux ans.* »

Suite à la démission de Dominique Boucheron de son mandat d'élu communautaire, l'assemblée délibérante de Douarnenez Communauté a procédé à la désignation d'un délégué du Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Il est donc nécessaire de désigner, parmi ces délégués, le membre pour représenter Douarnenez Communauté, au Conseil d'exploitation de la régie.

En conséquence,

Vu les statuts de de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, notamment ses articles 5 et 6 ;

Monsieur le Président propose de désigner le représentant suivant :

Monsieur André GUILLEMOT	Vice-Président élu par le Comité syndical, délégué désigné par l'Assemblée communautaire de Douarnenez Communauté
--------------------------	---

Etant exposé que le mandat des membres du Conseil d'exploitation suivants se poursuit :

- M. Maël de Calan
- Mme Nathalie Carrot-Tanneau
- Mme Gaël Le Meur
- M. Stéphane Le Doaré
- Mme Céline Gaz-Le Tendre
- M. Marc Bigot
- Mme Annick Martin
- M. Jean-Luc Tanneau
- M. Yvan Moullec
- M. Eric Bosser
- M. Marc Raher
- Mme la Maire de Douarnenez
- M. le Maire d'Audierne
- M. le Maire de Plouhinec
- Mme la Maire de Penmarc'h
- M. le Maire du Guilvinec
- Mme la Maire de Treffiagat
- M. le Maire de Loctudy
- M. le Maire de l'Ile Tudy
- M. le Maire de Plobannaec-Lesconil
- M. le Maire de Concarneau
- M. Bernard Griffon (titulaire)
- M. Joël Raguènes (suppléant)
- M. Gérard Baletaud (titulaire)
- M. Jean-Yves Drézen (suppléant)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

DESIGNE LE MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION SUIVANT :

Monsieur André GUILLEMOT	Vice-Président élu par le Comité syndical, délégué désigné par l'Assemblée communautaire de Douarnenez Communauté
--------------------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 029-200076669-20240716-2024_022-DE